

ETUDES ECOLOGIQUES LIEES AU  
DEVELOPPEMENT DU PORT DU VERDON

- TOME I -

- INVENTAIRE ET STRUCTURE DE LA  
FLOTTILLE DE PECHE EN 1977 .

Etude réalisée par L. BREGEON , M. CHANDOR et J.C. NJOCK .  
Centre Régional d'Etudes Biologiques et Sociales - RENNES -  
Laboratoire de l'I.S.T.P.M. - LA ROCHELLE . 1978 .

## PRESENTATION DE L'ETUDE

=====

Dans le cadre d'un programme d'études visant à définir un état de référence de l'estuaire et de l'embouchure de la Gironde, il a été confié au Centre Régional d'Etudes Biologiques et Sociales (C.R.E.B.S.) la réalisation d'une étude comportant :

- l'étude de l'exploitation actuelle des ressources marines dans l'estuaire de la Gironde, c'est à dire entre le bec d'Ambès et la ligne Pointe de Grave - Royan et dans la zone littorale limitée à l'est par la ligne Pointe de Grave - Royan, au nord par le parallèle de Chassiron (Ile d'Oléron), au sud par le parallèle de Montalivet et à l'ouest par l'isobathe (- 25 m);
- la surveillance de la contamination chimique des coquillages (huîtres) vivant sur les gisements naturels situés sur les deux rives de la Gironde et à proximité du Pertuis de Maumusson.

La responsabilité scientifique de ces travaux a été confiée par le C.R.E.B.S. à l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (I.S.T.P.M.), Laboratoire de La Rochelle dirigé par M. DARDIGNAC.

Cette étude qui s'est déroulée entre janvier et décembre 1977 a été menée à son terme par MM. BREGEON et CHANDOR assistés de M. N'JOCK.

Les résultats de l'étude sont présentés ainsi :

- Tome I - Inventaire et structure de la flottille de pêche en 1977.
  - Tome II - Métiers pratiqués, engins de pêche - Espèces recherchées - Lieux et saisons de pêche.
  - Tome III - Evaluation des apports de pêche - Quartiers d'Oléron, Marennes et Bordeaux.
  - Tome IV - Etude sommaire de l'ichthyoplancton et des nurseries.
  - Tome V - Etat des ressources conchylicoles de l'estuaire de la Gironde.
  - Tome VI - Surveillance de la contamination chimique des coquillages.
-

INVENTAIRE ET STRUCTURE DE LA FLOTTILLE EN 1977

	Page
1.- <u>GENERALITES SUR LA FLOTTILLE</u>	2
2.- <u>QUARTIER D'OLERON</u>	3
2.1. Station maritime de La Cotinière	
3.- <u>QUARTIER DE MARENNES</u>	4
3.1. Station maritime de Meschers sur Gironde	4
3.2. Station maritime de Royan	5
3.3. Station maritime de La Tremblade	6
4.- <u>QUARTIER DE BORDEAUX</u>	6
4.1. Station maritime de Bourg	7
4.2. Station maritime de Pauillac	8
4.3. Station maritime de Saint Vivien	10
4.4. Station maritime du Verdon	12
5.- <u>CONCLUSION - RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE</u>	13

Notre zone d'étude comprend l'estuaire de la Gironde, secteur de transition entre le milieu marin et le domaine des eaux douces, et une partie de la côte.

L'estuaire de la Gironde est limité administrativement par les Affaires Maritimes au nord-ouest par la ligne joignant la Pointe de Grave à la Pointe de Suzac et au sud-est par le Bec d'Ambès; nous reporterons cette limite à Bourg.

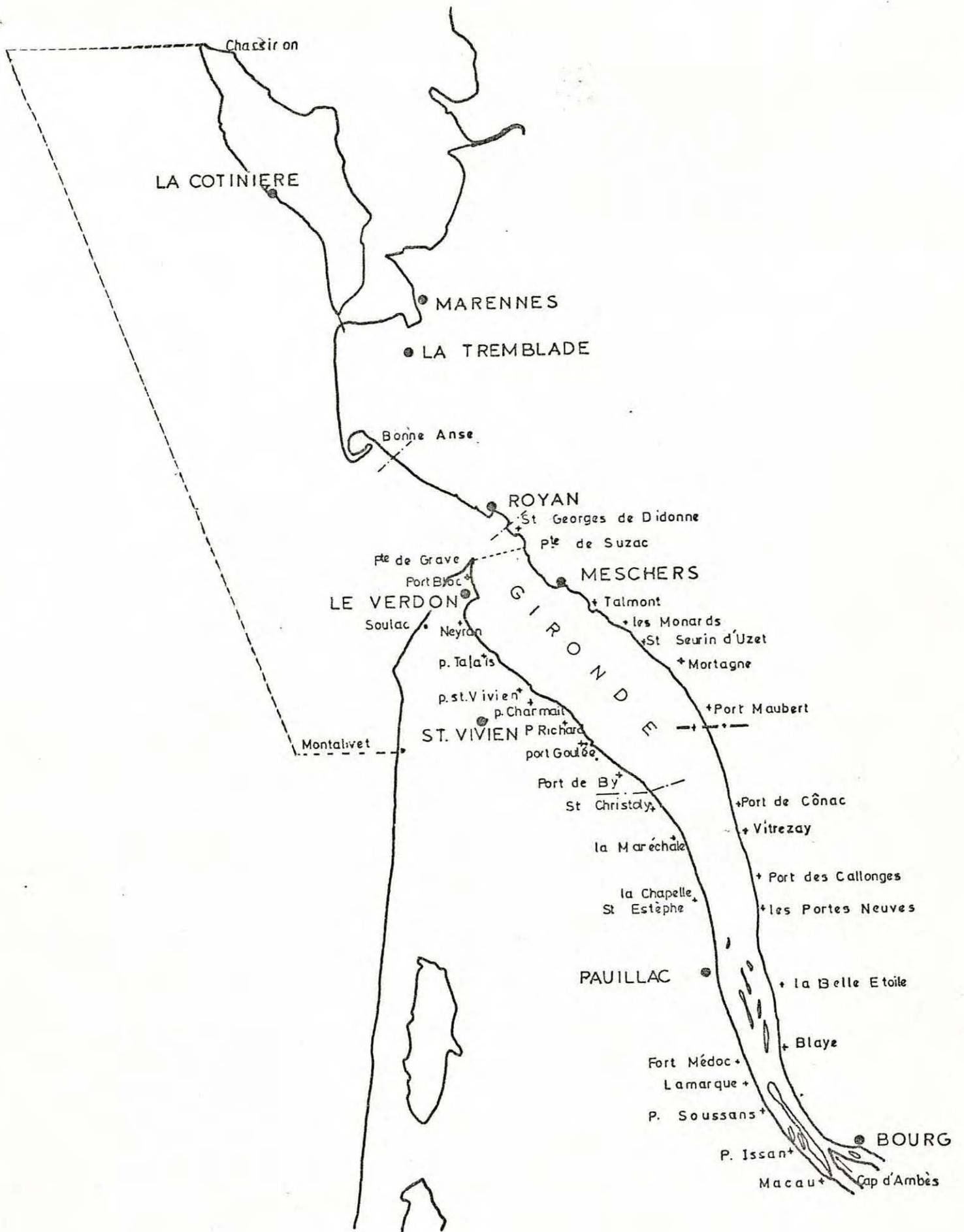
Dans sa partie côtière, notre étude est limitée :

- à l'est par la ligne Pointe de Grave-Pointe de Suzac,
- au nord par le parallèle de **Chassiron** (Ile d'Oléron),
- au sud par le parallèle de Montalivet,
- à l'ouest par l'isobathe de 25 mètres.

Pour les Affaires Maritimes, la région étudiée relève de trois quartiers :

- Oléron, pour la facade ouest de l'île avec la station de La Cotinière;
- Marennes, avec les stations maritimes de La Tremblade (du Pertuis de Maumusson à Bonne Anse), Royan (de Bonne Anse à Royan), Meschers sur Gironde (de St Georges de Didonne à Port Maubert);
- Bordeaux, comprenant les stations de Bourg (de Port Maubert à Bourg), Pauillac (du Bec d'Ambès à St Christoly de Médoc), Saint Vivien (de Port de By au Port de Talais plus une facade littorale avec Montalivet), Verdon (du Port de Neyran à la Pointe de Grave).

Aux deux subdivisions de la région étudiée, zone côtière et zone d'estuaire, correspondent des flottilles de pêche de nature différente (tonnage, puissance...) adaptées aux types de pêche pratiqués dans chacune d'elles.



1.- GENERALITES SUR LA FLOTTILLE EN 1977

Le secteur étudié comprend une flottille de 383 navires représentant un tonnage global de 2 199,46 tjb et une puissance totale de 17 382 ch pour une moyenne d'âge de 14 ans. 491 inscrits maritimes (I.M.) embarqués sur ces navires vivent essentiellement du produit de leur pêche.

Cette flottille se répartit comme l'indique le tableau ci-après :

Station maritime	Nombre de navires	Pourcentage	Nombre d'hommes (I.M.)
La Cotinière	86	22,45	188
Royan	41	10,70	107
Meschers/Gironde	31	8,09	29
Bourg	70	18,28	47
Pauillac	51	13,32	33
Saint Vivien	79	20,63	54
Le Verdon	25	6,53	33
Ensemble de la flottille	383	100	491

La partie de cette flottille qui fréquente la zone côtière (tabl. 1 et fig. 1) comprend 144 navires dont le tonnage global atteint 1 452,28 tjb et la puissance totale de 13 739 ch pour une moyenne d'âge de 9,5 ans. Par rapport à l'ensemble de la flottille, si le nombre de navires ne représente que 37,60 %, le tonnage et la puissance, par contre, atteignent respectivement 66,03 % et 79,04 %. Les caractéristiques d'un navire moyen sont donc 10,09 tjb et 95 ch avec 2,3 hommes à bord. En majorité, les navires de cette partie de l'étude sont de petits chalutiers pontés possédant une passerelle et des installations (treuil, potence...) pour le chalutage.

La partie de la flottille qui fréquente l'estuaire de la Gironde (tabl. 1 et 2 et fig. 2) est composée de 239 navires, mais ceux-ci sont moins importants en jauge brute et en puissance : 747,18 tjb et 3 643 ch; seulement 169 hommes y sont embarqués. Les caractéristiques moyennes sont 3,13 tjb et 15 ch pour un âge moyen de 15 ans avec 0,7 hommes à bord car un inscrit maritime peut posséder plusieurs embarcations utilisées selon le métier pratiqué. Dans cette zone, les navires de jauge inférieure à 5 tjb ne sont en général pas pontés; ce sont des yoles, canots, lasses et chalands ostréicoles. Les unités de plus de 5 tjb sont d'anciens chalutiers ou des remorqueurs transformés pour la pêche à la crevette au haveneau.

La flottille de l'estuaire n'est pas armée exclusivement à la petite pêche, elle est aussi ostréicole sur la rive gauche de la Gironde (tabl. 2).

Nous étudierons la structure de la flottille par quartier et station maritime.

Stations	Classes de jauge (tjb)							% par rapport à	
	0-5	5-10	10-15	15-20	20-25	25-30	Total	flottille ensemble station	flottille
La Cotinière	7	60	11	4	3	1	86	100	22,45
Royan	2	25	6	3	5		41	100	10,70
Meschers		2					2	6,45	0,52
Pauillac		1					1	1,96	0,26
St Vivien (Montalivet)	2						2	2,53	0,52
Le Verdon	4	5	1		2		12	48	3,13
Total	15	93	18	7	10	1	144		37,60
<u>Navires fréquentant l'embouchure de la Gironde et la zone côtière</u>									
Ces 144 navires sont armés exclusivement à la petite pêche									
Meschers	28	1					29	93,55	7,57
Bourg	61	6			1	2	70	100	18,28
Pauillac	35	10	2	2	1		50	98,04	13,05
St Vivien	73	4					77	97,47	20,10
Le Verdon	13						13	52	13,58
Total	210	21	2	2	2	2	239		62,40
<u>Navires fréquentant l'estuaire de la Gironde</u>									
Seulement 169 embarcations sont armées exclusivement à la petite pêche.									

Tableau 1 - Classifications de la flottille par tranche de tonnage (jauge brute).

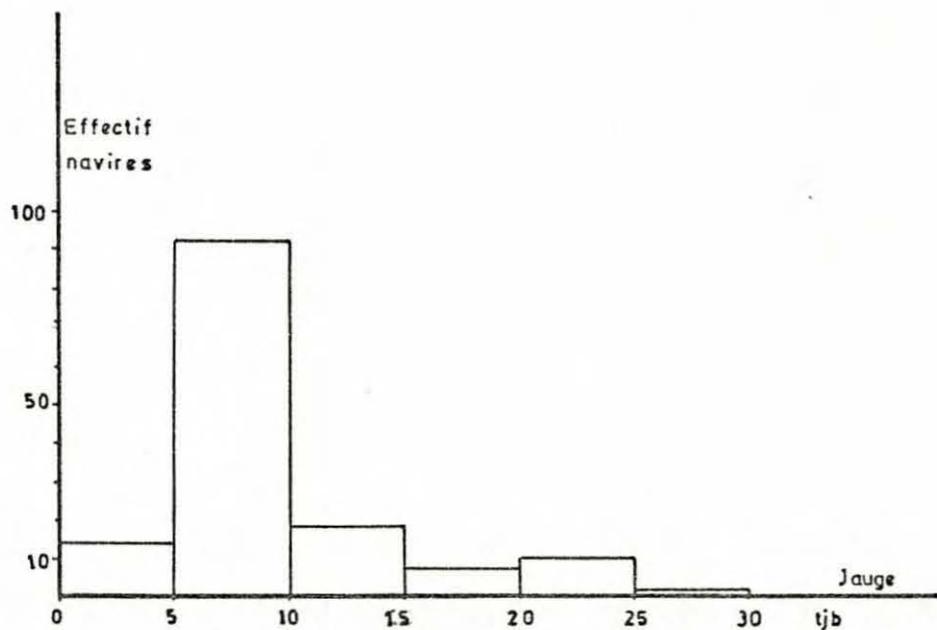


fig.1 : Navires fréquentant la zone littorale

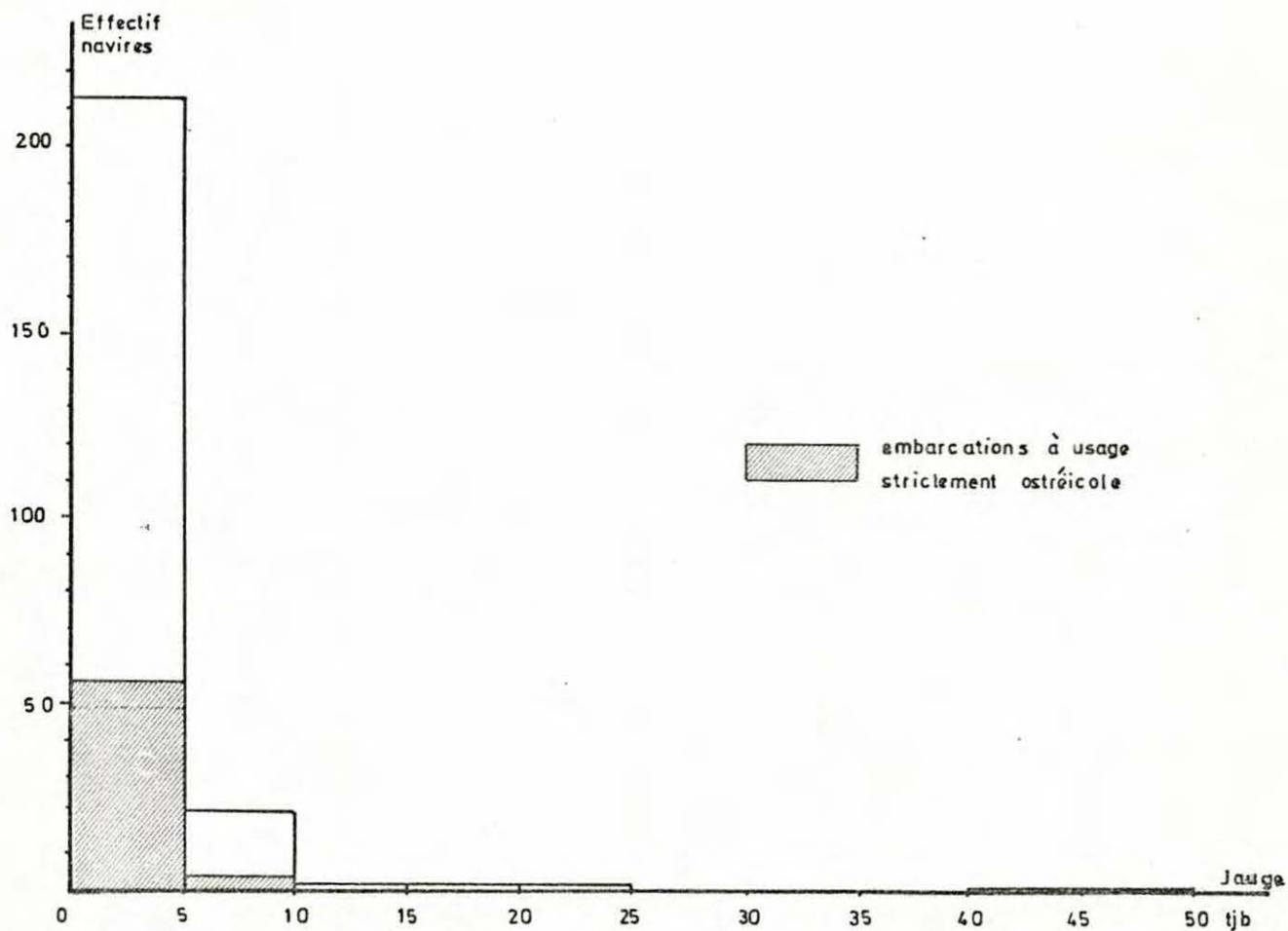


fig.2 : Navires fréquentant l'estuaire de la Gironde

Stations	Classes de jauge (tjb)						Total	% par rapport à	
	0-5	5-10	10-15	15-20	20-25	40-50		flottille station	ensemble flottille
Meschers	28	1					29	93,55	7,57
Bourg	61	6			1	2	70	100	18,28
Pauillac	35	10	2	2	1		50	98,04	13,05
St Vivien	18						18	22,78	4,70
Le Verdon	2						2	8,00	0,52
Total	144	17	2	2	2	2	169		44,13
<u>Navires pratiquant exclusivement la petite pêche.</u>									
Meschers									
Bourg									
Pauillac									
St Vivien	49	4					53	67,09	13,84
Le Verdon	7						7	28	1,83
Total	56	4					60		15,67
<u>Navires ostréicoles sans activité de pêche.</u>									
St Vivien	6						6	7,59	1,57
Le Verdon	4						4	16	1,04
Total	10						10		2,61
<u>Navires mixtes : petite pêche + ostréiculture.</u>									

Tableau 2 - Classification de la flottille de l'estuaire par tranche de tonnage (jauge brute), selon le type de métier exercé.

## 2.- QUARTIER D'OLERON

Pour les Affaires Maritimes, l'île d'Oléron forme un quartier. Celui-ci est caractérisé par son activité ostréicole (90 % de la flottille du quartier); mais, seule la façade ouest de l'île, de la pointe de Chassiron au Pertuis de Maumusson, est comprise dans la zone étudiée, elle forme la station maritime de La Cotinière, avec un seul port : La Cotinière.

### 2.1. Station maritime de La Cotinière

La flottille de La Cotinière totalise 858,46 tjb et 8 092 ch soit 39 % du tonnage et 46,6 % de la puissance de la flottille faisant l'objet de l'étude. Le tonnage moyen par bateau est de 9,98 tjb pour une puissance de 94 ch. La moyenne d'âge est de 9 ans.

#### Classification selon la tranche de jauge (fig. 3)

##### 2.1.1. Unités inférieures à 5 tjb

Cette catégorie se compose de 7 navires (8,14 % de la flottille de La Cotinière).

- 5 marins-caseyeurs retraités navigant seuls : 11,43 tjb - 64 ch;
- 2 caseyeurs navigant seuls : 8,66 tjb - 38 ch.

##### 2.1.2. Unités de 5 à 10 tjb

60 navires soit 69,77 % de la flottille.

- 2 ligneurs caseyeurs : 19,16 tjb - 240 ch - 6 hommes;
- 1 caseyeur : 5,29 tjb - 55 ch - 1 homme;
- 40 chalutiers : 348,16 tjb - 3353 ch - 79 hommes;
- 17 navires polyvalents : 155,54 tjb - 1651 ch - 42 hommes (chalut, lignes, casiers...).

D'après le classement par tranche de tonnage (fig. 3) les classes de 8 et de 9 tonneaux sont dominantes (respectivement 19,77 % et 38,37 %). Cette structure peut s'expliquer par le fait que le port de La Cotinière s'assèche à marée basse, ce qui évidemment est une gêne pour les navires ayant un tirant d'eau trop élevé et aussi par le manque de qualification des patrons de pêche qui ne possèdent pas en général les brevets pour piloter des navires de plus de 10 tjb.

##### 2.1.3. Unités de 10 à 15 tjb

11 navires soit 12,79 %.

- 5 chalutiers : 67,36 tjb - 547 ch - 11 hommes;
- 6 navires polyvalents : 74,25 tjb - 742 ch - 17 hommes.

##### 2.1.4. Unités de 15 à 20 tjb

4 navires soit 4,65 %.

- 2 chalutiers : 37,81 tjb - 380 ch - 6 hommes;
- 1 navire polyvalent : 17,98 tjb - 240 ch - 3 hommes;
- 1 ligneur caseyeur : 15,09 tjb - 100 ch - 3 hommes.

##### 2.1.5. Unités de 20 tjb et plus

- 2 ligneurs caseyeurs : 43,98 tjb - 247 ch - 6 hommes;
- 2 chalutiers (pélagiques) : 53,75 tjb - 435 ch - 7 hommes.

Depuis 1974, le nombre de navires et de marins diminue :

	1974	1975	1976	1977
Nombre de navires	96	90	87	86
Nombre de marins	211	205	195	188

Les 188 inscrits maritimes, dont 87 patrons de pêche (2 sont associés) représentent 38,30 % de l'ensemble des inscrits maritimes de l'étude. 5 de ces inscrits sont des marins pensionnés ou en retraite.

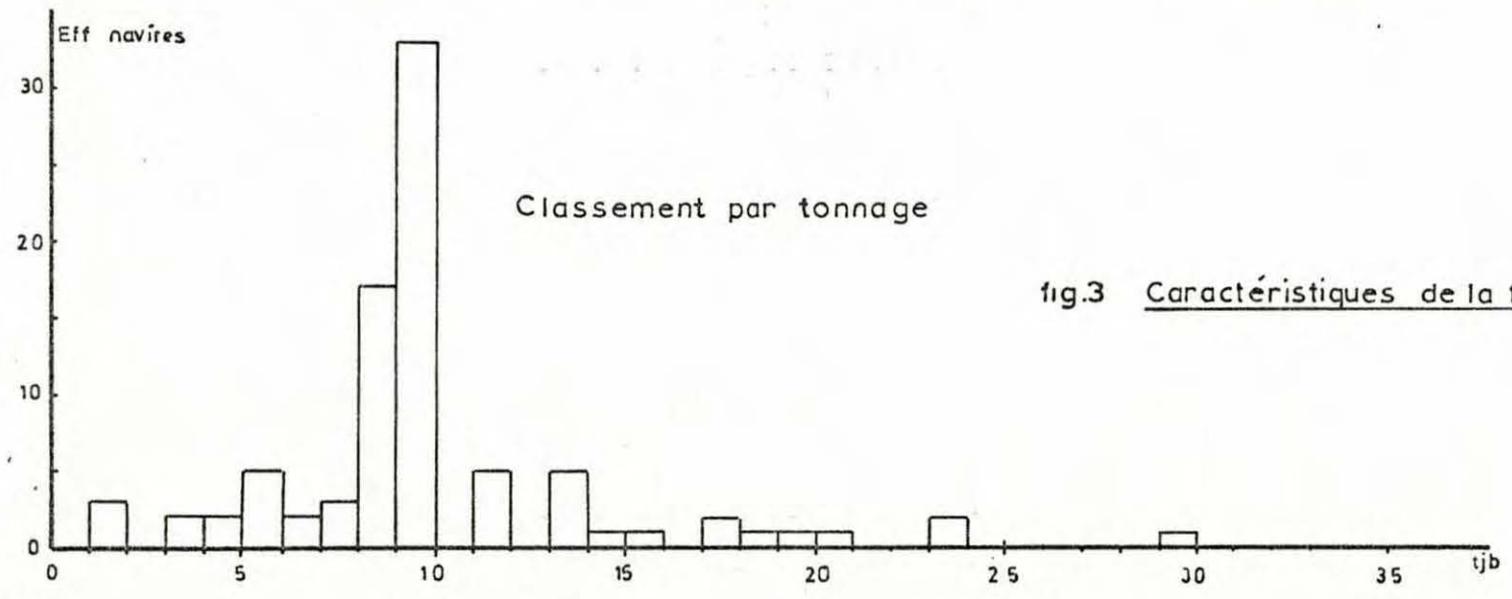
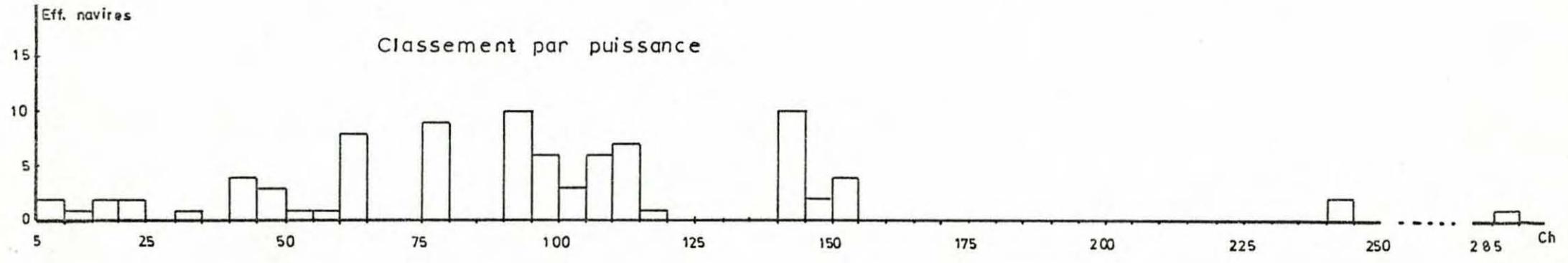
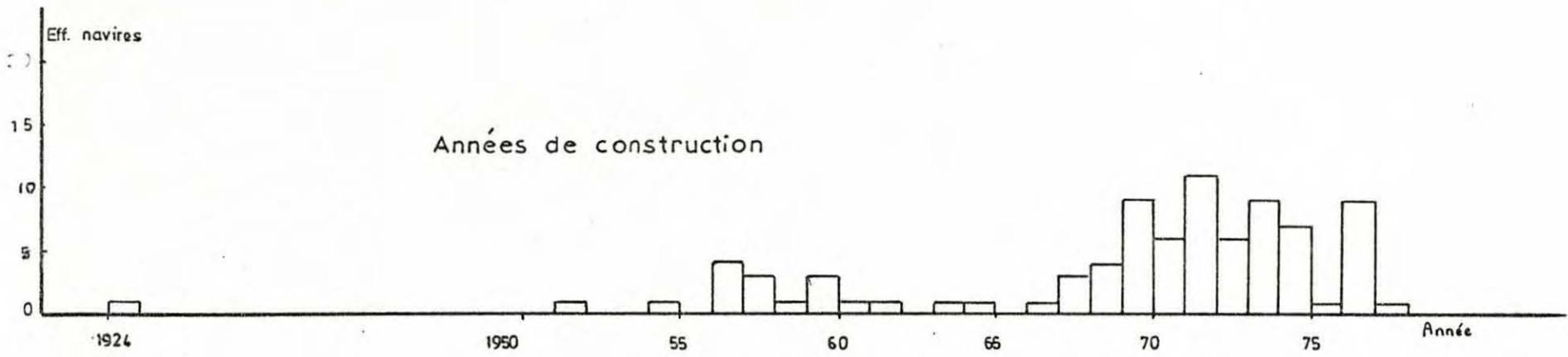


fig.3 Caractéristiques de la flottille 77 de LA COTINIÈRE

### 3.- QUARTIER DE MARENNES

Dans le quartier de Marennes, l'ostréiculture est aussi l'activité de base, représentant 95 % des embarcations. Pour le quartier, l'effectif des unités armées à la petite pêche est de l'ordre de 200 dont 36 % se trouvent dans la zone d'étude.

Notre secteur comporte 3 stations maritimes (carte ) situées sur la rive droite de la Gironde :

- Royan et Meschers sur Gironde, dont l'activité est tournée vers la petite pêche côtière et d'estuaire.
- La Tremblade avec Bonne Anse dont l'activité est essentiellement ostréicole.

La flottille de cette portion du quartier de Marennes compte 72 unités soit 18,8 % de l'ensemble de la flottille étudiée avec 542,75 tjb et 5109 ch; soit en moyenne par navire 7,54 tjb et 71 ch pour un âge moyen de 10 ans.

Parmi ces 72 unités, 43 pratiquent la pêche dans la zone littorale : 460,59 tjb - 4619 ch - 111 inscrits maritimes embarqués, tandis que les 29 autres exercent leurs activités dans l'estuaire même : 72,16 tjb - 490 ch - 27 inscrits embarqués.

#### 3.1. Station maritime de Meschers sur Gironde

La station maritime de Meschers possède plusieurs ports dont les installations quoique relativement récentes sont plus ou moins rudimentaires.

- Port Maubert : 1 cale - 1 quai;
- St Seurin : 1 bassin à marée;
- Mortagne : 1 bassin à flot - 1 gril - 2 slipways;
- Talmont : 1 bassin à marée;
- Les Monards : 1 bassin à marée;
- Meschers : 1 quai droit - 3 cales;
- St Georges de Didonne : 1 quai droit - 1 cale.

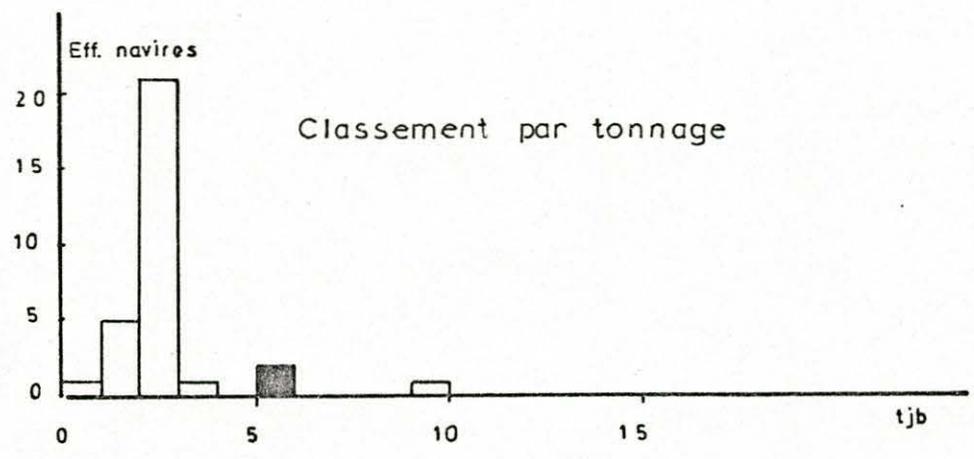
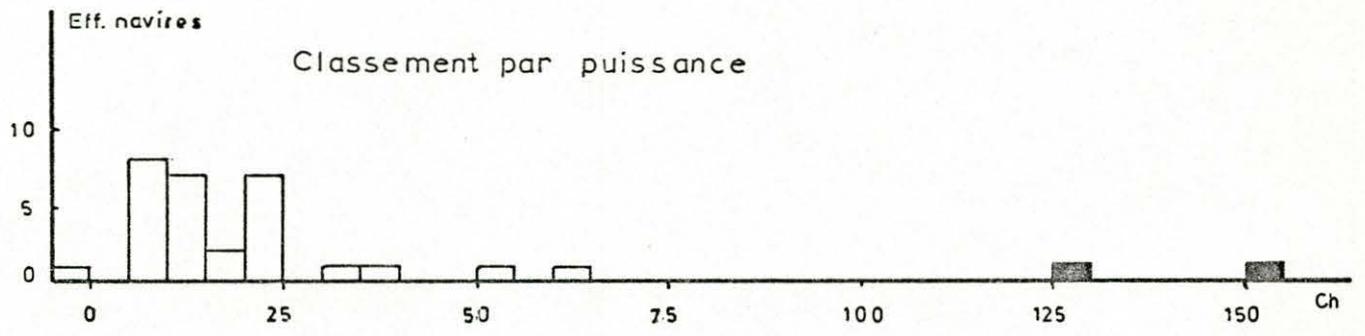
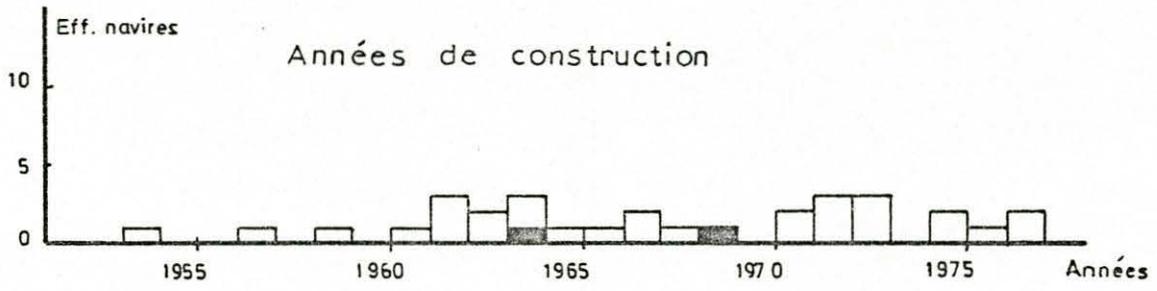
Les 31 unités de la flottille de Meschers se répartissent comme le montre le tableau ci-dessous :

Port d'attache	Nombre de navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Nb inscrits embarqués	Age moyen des unités
Meschers/G. pêche côtière	2	10,91	275	8	12
estuaire	6	10,63	101	(3 mlots)	
Talmont	2	4,9	18	2	17,5
Mortagne	10	22,58	164	9	8
Port Maubert	11	34,05	207	10	10
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>83,07</b>	<b>765</b>	<b>29</b>	<b>10,5</b>

#### Classification selon la jauge (fig. 4)

##### 3.1.1. Unités inférieures à 5 tjb

Cette catégorie constitue 90,32 % de la flottille inscrite à la station de Meschers sur Gironde avec : 62,22 tjb - 430 ch soit en moyenne par embarcation : 2,22 tjb - 15 ch. Ces embarcations sont adaptées aux pêches pratiquées en estuaires : "barques"



■ navires pêchant en zone cotière

fig.4 Caractéristiques de la flottille 77 de MESCHERS

non pontées, effilées aux extrémités, calant peu pour passer au dessus des hauts fonds et dans les étiers le long de l'estuaire (nasses à anguilles), avec un moteur "central". Depuis quelques années, le plastique remplace le bois dans la construction de ces embarcations. Sur ces 28 unités, 7 embarcations (15,18 tjb - 48 ch) appartiennent à 6 inscrits maritimes à la retraite.

### 3.1.2. Unités de 5 à 10 tjb

Elles sont au nombre de trois :

- 1 navire polyvalent (chalut, lignes, dragues à la coquille) 5,03 tjb - 150 ch avec 2 hommes à bord - pratique la petite pêche côtière;
- 1 vedette de 5,88 tjb - 125 ch avec 2 hommes à bord - petite pêche côtière aux lignes au delà de Bonne Anse;
- 1 chalutier transformé pour la pêche à la crevette au haveneau 9,94 tjb - 60 ch - 1 homme à bord (Port Maubert).

Pour la pêche en estuaire, les patrons de pêche possèdent aussi des embarcations de moins de 5 tjb.

Pendant la saison estivale, un chalutier de La Rochelle de 5 tjb environ - 1 homme, prend le port de Meschers comme port d'attache, afin de vendre directement aux estivants les produits de sa pêche.

Le nombre d'embarcations et d'inscrits maritimes semble constant depuis quelques années.

## 3.2. Station maritime de Royan

La station maritime de Royan ne possède qu'un port : le port de Royan constitué par un bassin de marées de forme rectangulaire bordé de 200 mètres de quai. Les 41 unités inscrites sont toutes basées à Royan. La flottille de Royan constitue 10,7 % de la flottille étudiée avec 459,68 tjb et 4344 ch, soit en moyenne par navire : 11,21 tjb - 106 ch, pour une moyenne d'âge de 9 ans. Cette flottille est armée exclusivement à la petite pêche en embouchure et le long du littoral.

### Classification selon la jauge (fig. 5)

#### 3.2.1. Unités inférieures à 5 tjb

2 embarcations constituent cette catégorie :

- 1 navire polyvalent (lignes, casier) : 4,76 tjb - 80 ch - 2 hommes.
- 1 embarcation : 1,48 tjb - 25 ch - 1 homme, armée seulement en période estivale (juin-octobre).

#### 3.2.2. Unités de 5 à 10 tjb

25 unités constituant 60,98 % de la flottille de Royan :

- 4 caseyeurs ligneurs : 30,35 tjb - 427 ch - 11 hommes;
- 13 chalutiers : 103,12 tjb - 1105 ch - 27 hommes;
- 8 navires polyvalents : 70,75 tjb - 916 ch - 20 hommes (chalut, lignes, casiers).

De même qu'à La Cotinière, la classe des 9 tjb est la plus importante (26,83 %).

#### 3.2.3. Unités de 10 à 15 tjb

14,63 % appartiennent à cette catégorie, soit 6 embarcations :

- 1 ligneur caseyeur : 11,18 tjb - 100 ch - 4 hommes;
- 3 chalutiers : 39,22 tjb - 371 ch - 8 hommes;
- 2 navires polyvalents : 25,35 tjb - 175 ch - 6 hommes.

#### 3.2.4. Unités de 15 à 20 tjb

3 unités :

- 1 ligneur caseyeur : 19,98 tjb - 150 ch - 4 hommes;
- 1 chalutier : 19,16 tjb - 150 ch - 3 hommes;
- 1 navire polyvalent : 17,58 tjb - 130 ch - 3 hommes.

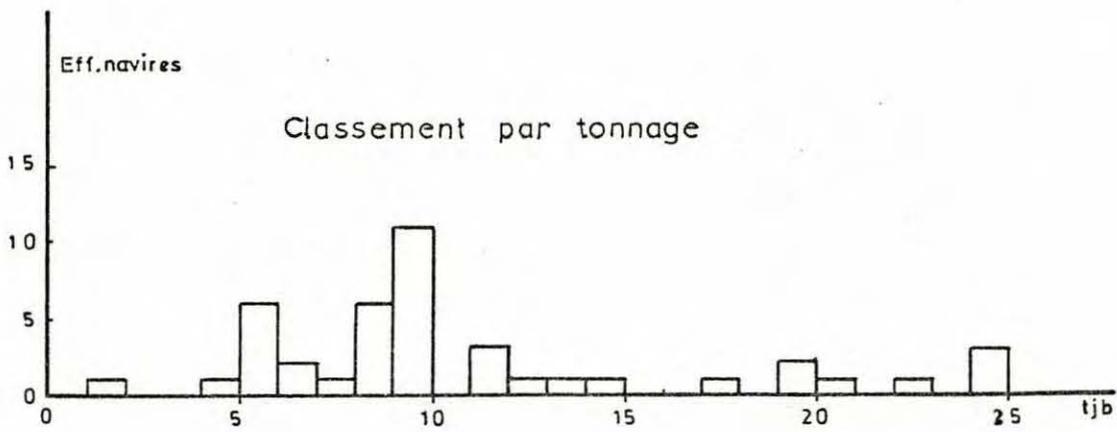
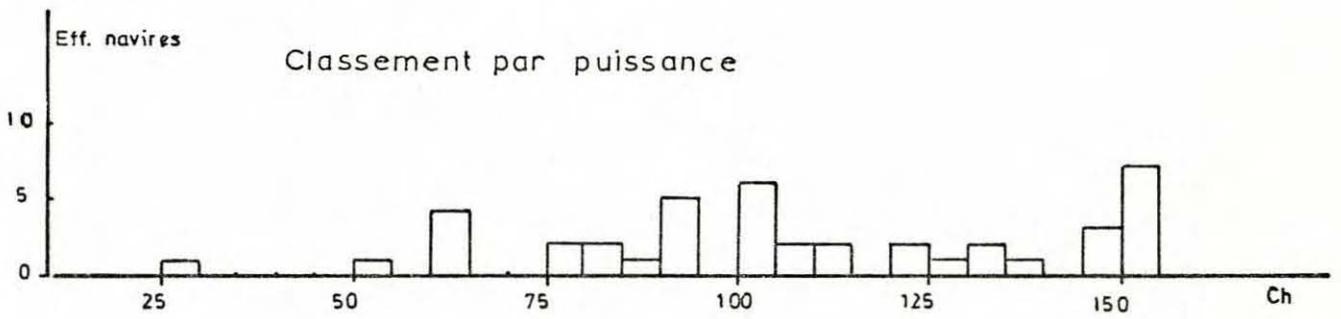
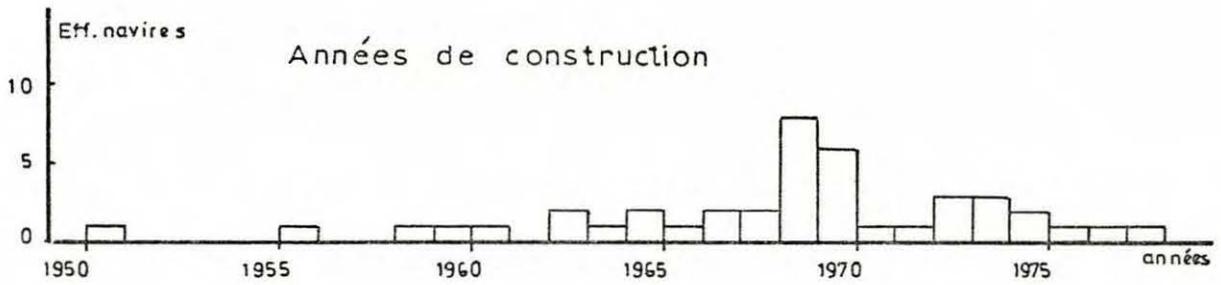


fig.5 Caractéristiques de la flotille 77 de ROYAN

3.2.5. Unités de 20 à 25 tjb

5 unités constituent cette catégorie; ce sont les plus importantes du port :

- 1 ligneur caseyeur : 24,94 tjb - 150 ch - 3 hommes;
- 1 chalutier : 24,43 tjb - 120 ch - 4 hommes;
- 3 navires polyvalents : 67,38 tjb - 445 ch - 11 hommes.

Depuis 1975, le nombre de navires et de marins ne fait que diminuer :

	1975	1976	1977
Nb de navires	49	42	41
Nb de marins	132	120	107

Depuis le mois de Juin 1977, l'effectif des navires est passé à 40 à la suite du naufrage de l' "Enfant sorcier". Il est à noter que pratiquement toute l'année, un bateau de La Meule immatriculé dans l'île d'Yeu fréquente le port de Royan : 5,03 tjb - 112 ch - 3 hommes à bord.

3.3. Station maritime de La Tremblade

Une seule partie de la station maritime de La Tremblade concerne notre étude : Bonne Anse qui a une activité ostréicole. Nous n'avons pas pu obtenir le nombre de lasses ostréicoles circulant dans l'Anse; ce nombre est très fluctuant, la plupart des ostréiculteurs ayant d'autres concessions dans le bassin de la Seudre. Nous avons pu dénombrer jusqu'à 40 lasses et chalands ostréicoles lors des prélèvements trimestriels pour la surveillance de la contamination chimique des huîtres.

D'autre part, durant toute la saison estivale, trois chalutiers de La Tremblade se basent dans le port de plaisance de Bonne Anse, où ils écoulent le produit de leur pêche.

4.- QUARTIER DE BORDEAUX

Dans le quartier de Bordeaux, la zone d'étude s'étend de part et d'autre de la Gironde : sur la rive droite se situe la station maritime de Bourg, sur la rive gauche, les stations maritimes de Pauillac, St Vivien et du Verdon.

Dans ce quartier, les installations portuaires à Blaye, Bourg, Pauillac et Port Bloc sont très sommaires; elles se réduisent à de simples appontements où n'accostent qu'un petit nombre de navires de pêche artisanale. Tout le long des rives de la Gironde, les ports secondaires sont très nombreux et sont souvent de simples chenaux où viennent s'échouer à marée basse les autres unités de la flottille de pêche et ostréicole.

Le nombre d'unités dans ce quartier peut paraître fort important : 225 unités soit 58,7 % de toute la flottille, mais, seulement 167 inscrits (34 % de l'ensemble) sont embarqués à bord, soit 1 inscrit pour 1,3 embarcation. Très souvent, les inscrits maritimes se font aider dans leur métier par leur femme et leurs enfants.

Ces embarcations sont destinées à 4 grands types d'utilisation :

Types d'utilisation	Nombre de navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Nombre d'inscrits marit.	Age moyen des unités	Tjb par unité	Ch par unité
Petite pêche en mer	15	123,23	1028	27 (1) (11 mots)	13	8,22	69
Petite pêche en estuaire	140	534,35	2567	93 (2)	17	3,82	18
Mixte : petite pêche et ostréicult.	10	20,59	102	10 (3)	15	2,06	10
Uniquement utilisé par l'ostréicult.	60	119,08	484	41	16	1,98	8
Total	225	797,25	4181	167	17	3,54	19

Inscrits pratiquant d'autres activités : (1) 2 IM - (2) 3 IM - (3) 3 IM

#### 4.1. Station maritime de Bourg

La station maritime de Bourg ne comporte pas vraiment d'installations portuaires, sauf à Blaye et à Bourg où elles sont rudimentaires; la plus grande partie de la flottille de cette station s'abrite dans les étiers tout le long de la rive droite de la Gironde et de la Dordogne : les principaux sont ceux de Port de Conac, Vitrezay, Port des Callonges, Les Portes Neuves, La Belle Etoile.

Les unités de la flottille ont été regroupées en 6 ports (zones) d'attache :

Port d'attache	Effectif navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Nb inscrits maritimes	Age moyen des navires
Vitrezay	4	23,43	165	4	18
Port des Callonges	12	33,69	136	7	18,5
Portes Neuves	2	5,51	60	1	23
Blaye	11	107,85	353	10	29
Bourg	12	50,79	331	8	12
Hors zone (amont de Bourg)	29	53,78	608	17	9
Total	70	275,05	1653	47	15

Toutes ces unités sont armées à la petite pêche en estuaire.  
Classification de la flottille selon la jauge (fig. 6)

##### 4.1.1. Unités inférieures à 5 tjb

Cette catégorie constitue 87,14 % des unités de la station de Bourg avec 119,53 tjb et 1205 ch. Elle se compose de yoles, lasses, canots... adaptés à la pêche dans les eaux peu profondes.

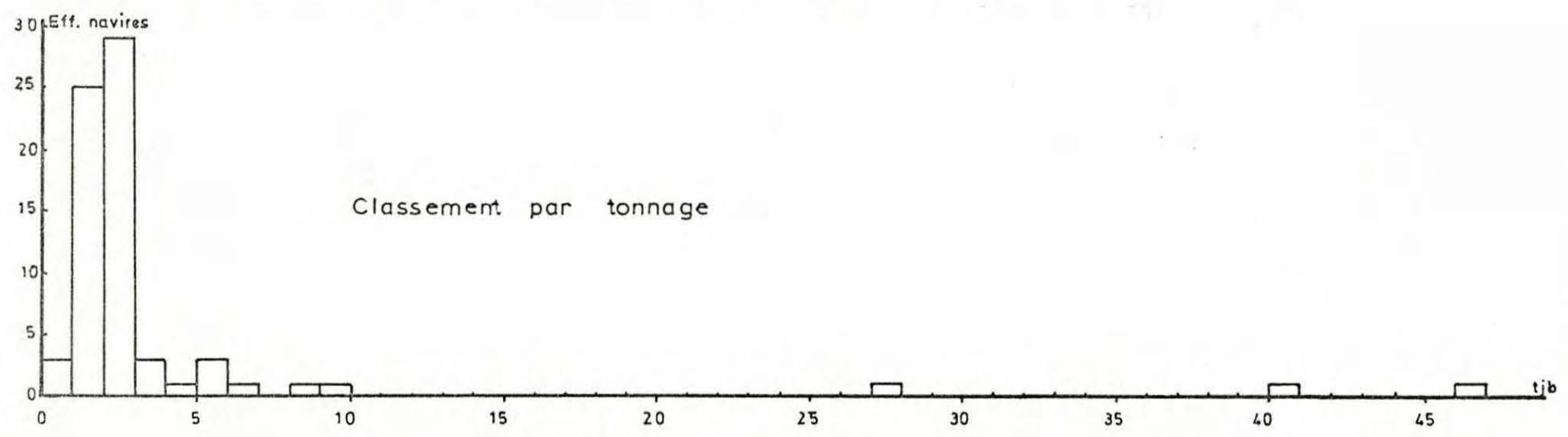
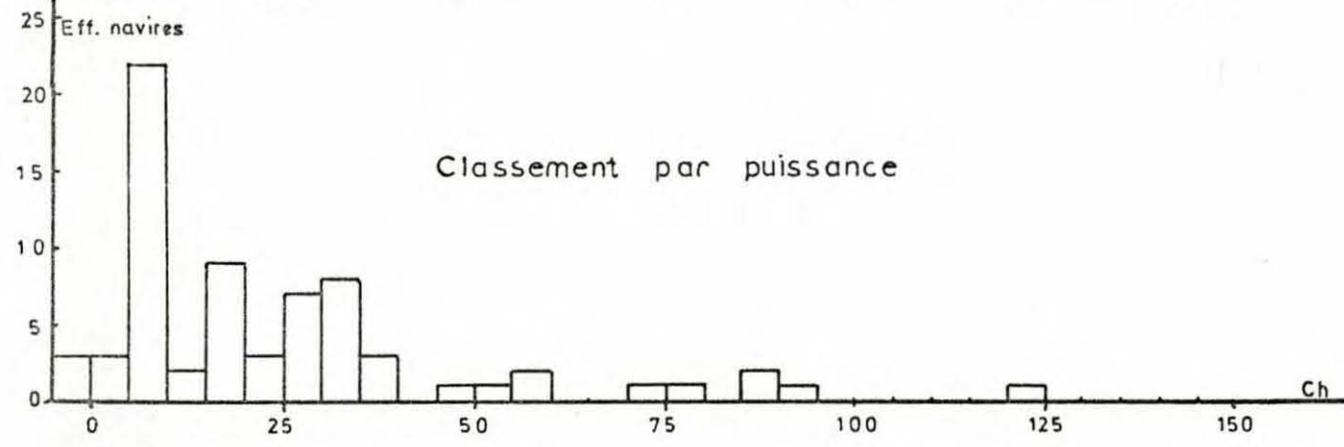
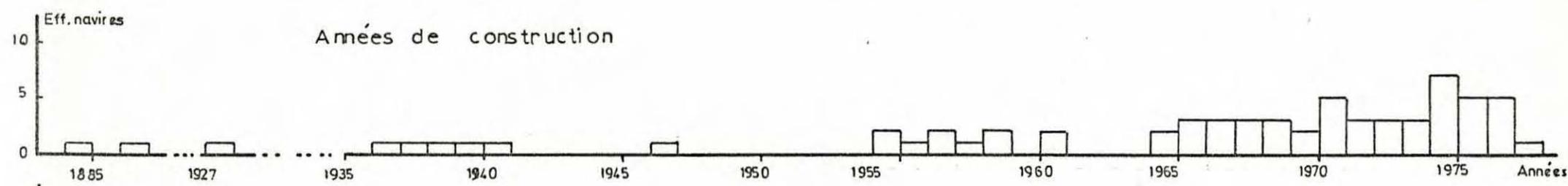


fig. 6 Caractéristiques de la flottille 77 de BOURG.

- 8 embarcations à usages polyvalents (filets, nasses, lignes, piballous, haveneau...) - 12,95 tjb - 225 ch - 6 inscrits;
- 11 embarcations pratiquant la pêche à la civelle (piballou) et aux anguilles (bourgues et lignes de fond) - 13,91 tjb - 86 ch - appartenant à 10 inscrits qui possèdent d'autre part 12 embarcations;
- 3 embarcations pratiquant la pêche à la crevette (haveneaux) - 10,84 tjb - 65 ch - appartenant à 3 inscrits qui possèdent 3 autres embarcations;
- 30 embarcations destinées à la pêche au filet (tramail) - 64,21 tjb - 745 ch - appartenant à 27 inscrits qui possèdent d'autre part 18 embarcations;
- 3 embarcations appartenant à des inscrits maritimes à "mi-temps" (agriculteurs) - 7,41 tjb - 39 ch - 1 inscrit possède 1 embarcation supplémentaire;
- 6 embarcations d'inscrits maritimes en retraite - 10,21 tjb - 45 ch.

Dans cette classe de jauge, la moyenne par embarcation est de l'ordre de 1,96 tjb et 20 ch pour un âge moyen de 11 ans.

Les 42 inscrits propriétaires de ces 61 bateaux possèdent en plus 6 navires de plus de 5 tjb pour pêcher la crevette.

#### 4.1.2. Unités de plus de 5 tjb

Cette catégorie qui comprend 9 unités représente 12,86 % de la flottille de Bourg mais totalise 56,54 % du tonnage total (115,52 tjb). Il s'agit d'anciens navires provenant des ventes des domaines (remorqueurs, sloops, baleinières, pinasses...) dont la jauge est élevée (jusqu'à 46,16 tjb); ils finissent leur carrière sur les bords de la Gironde; le plus ancien, le "Jeune Pascal", un ex-remorqueur de la Loire, fut construit en 1884. Ce sont en fait des plateformes flottantes pouvant être déplacées de temps à autre. Elles sont utilisées pour la pêche de la crevette blanche (Palaeomonetes varians) à l'aide de grands haveneaux. Cette pêche se pratiquant le navire à l'ancre, ne nécessite pas une puissance élevée ("Victoire du Destin" ne possède même pas de moteur) aussi la puissance totale de ces navires n'est-elle que de 448 ch soit 27,1 % de la puissance totale de la flottille de Bourg.

Dans cette flottille, 29 unités ont été enregistrées bien qu'elles soient basées dans la zone mixte (sur la Dordogne), hors du domaine de notre étude car elles pêchent aussi dans notre secteur.

Sur les 47 inscrits maritimes enregistrés, on note que :

- 1 est employé comme matelot,
- 25 ne possèdent qu'un bateau,
- 18 en possèdent 2,
- 3 en possèdent 3.

3 inscrits ont une activité secondaire différente de la pêche et 6 inscrits sont en retraite mais continuent d'exercer leur ancien métier à mi-temps. Donc, seulement 38 personnes vivent exclusivement du produit de leur pêche.

#### 4.2. Station maritime de Pauillac

Pour les navires de pêche, la station maritime de Pauillac ne présente pas vraiment de structure portuaire (quai, môle).

A la station de Bourg, les petites embarcations (< 4 tjb) sont stationnées, en aval de Lamarque, dans les étiers comme sur la rive droite; en amont, toutes les unités sont stationnées sur le bras de la Gironde

que forment les îles Verte, du Nord et de Cazeau, où aucune circulation fluviale ne se fait. La flottille de Pauillac est armée exclusivement à la petite pêche.

Les unités de cette flottille sont regroupées en 8 zones de stationnement peu différentes des zones de pêche.

Zone d'ancrage (Port d'attache)	Nombre de navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Nombre d'inscrits maritimes	Age moyen des navires
Macau	11	42,63	49	10	13
Issan - Port de Meyre	14	73,13	244	8	23
Port Sausson	1	2,91	5	1	57
Lamarque - Fort Médoc	10	64,91	256	4	16
Pauillac	2	10,93	84	3	22
La Chapelle (St Estephe)	2	5,75	26	2	12
La Maréchale	9	31,65	160	4	15
St Christoly	2	2,50	16	1	18
Total	51	234,41	840	33	17

Classification de la flottille selon la jauge (fig. 7)

4.2.1. Unités inférieures à 5 tjb

Cette catégorie constitue 68,63 % de la flottille de la station de Pauillac avec 64,25 tjb et 285 ch. Ces unités sont adaptées au type de pêche, pratiquée très souvent dans des eaux peu profondes, d'où leur faible tonnage.

- 6 embarcations sont utilisées pour la civelle et l'anguille - 5,31 tjb - 34 ch; une embarcation est à rames. Les 5 inscrits maritimes possèdent 6 autres embarcations (3 < 5 tjb et 3 > 10 tjb pour d'autres métiers);
- 2 navires pratiquent la pêche à la crevette au havencau; ces navires ont une jauge plus importante : 8,87 tjb - 38 ch; les deux inscrits pratiquent des métiers différents sur 2 autres embarcations (de 5 à 10 tjb pour la crevette);
- 26 embarcations sont utilisées pour la pêche au filet dérivant : 49,21 tjb - 203 ch; Les 25 inscrits possèdent en plus 16 autres embarcations (5 < 5 tjb, 8 de 5 à 10 tjb et 3 > 10 tjb);
- 1 embarcation de 0,86 tjb - 10 ch appartient à un inscrit dont la pêche est une activité secondaire (2 mois/an); cet inscrit possède un navire de 9 tjb pour la pêche de la crevette.

Dans cette catégorie, la moyenne par embarcation est de l'ordre de 1,84 tjb avec 8 ch pour un âge moyen de 17 ans. Ces 28 inscrits propriétaires de ces 35 embarcations possèdent en outre 10 navires de 5 à 10 tjb et 5 navires de plus de 10 tjb.

4.2.2. Unités de 5 à 10 tjb

Cette catégorie constitue 21,57 % des unités de la flottille de Pauillac avec 87,67 tjb pour 272 ch.

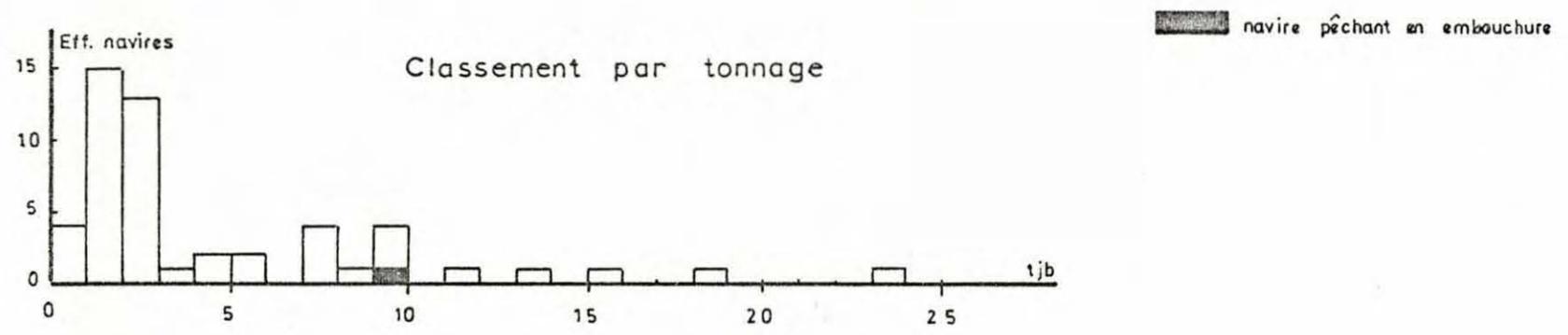
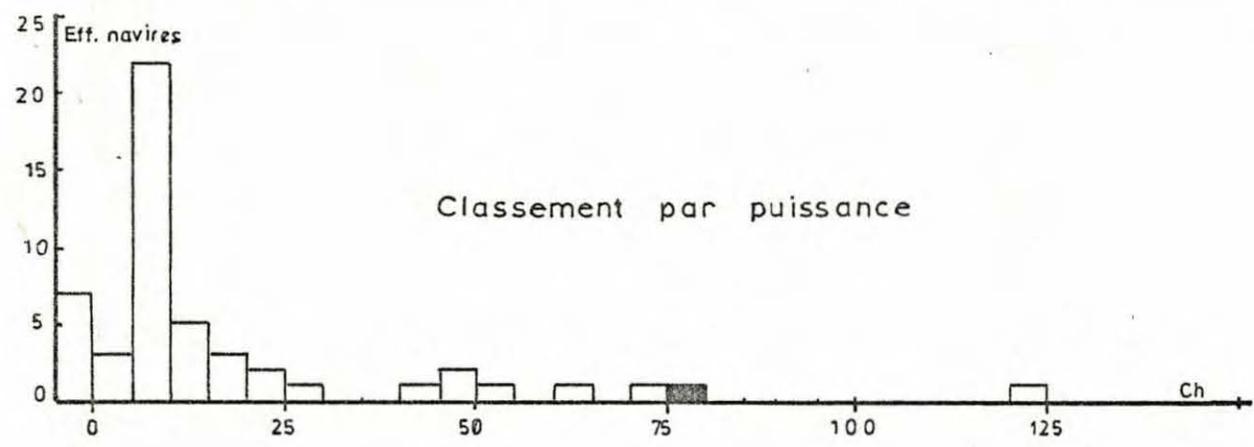
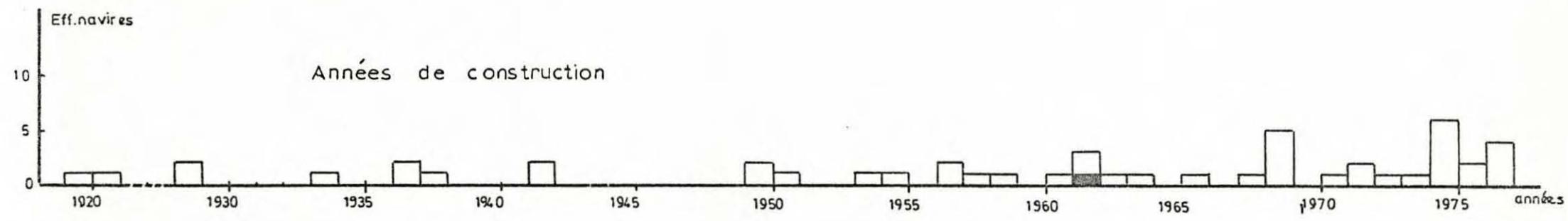


fig. 7 Caractéristiques de la flottille de PAUILLAC

- 10 navires adaptés pour la pêche à la crevette blanche au haveneau; la moitié de ces unités ne possède pas de moteur, et, sont remorqués d'un lieu de pêche à un autre par des navires de plus faible tonnage; ces unités font 78,49 tjb avec 197 ch, pour un âge moyen de 27 ans; elles appartiennent à 10 inscrits maritimes qui possèdent d'autre part 8 navires (1 seul d'entre eux pêche seulement 1 mois par an);
- 1 chalutier à crevettes grises qui se déplace à Bonne Anse durant la saison estivale : 9,18 tjb - 75 ch avec 2 hommes à bord.

4.2.3. Unités de plus de 10 tjb

Cette catégorie ne renferme que 5 unités armées, comme les précédentes, en permanence d'haveneaux pour la crevette blanche. Elle totalise 82,49 tjb et 283 ch pour un âge moyen de 34 ans. Sur les 5 inscrits, 4 exercent d'autres métiers sur 7 embarcations qu'ils possèdent d'autre part.

Sur les 33 inscrits maritimes, 14 ne possèdent qu'un seul navire (+ 1 matelot); 14 en possèdent 2 et 3 en possèdent 3. Parmi ces pêcheurs un seul inscrit possédant 2 navires n'exerce la pêche que comme activité secondaire deux mois par an.

4.3. Station maritime de Saint Vivien

Les unités de la flottille de St Vivien sont stationnées le long de la rive gauche de la Gironde dans les étiers à Port de By, Port de Goulée, Port Richard, Port Charmail, Port de St Vivien et Port de Talais; ces "ports" sont en fait des ports à vocation ostréicole, 74,68 % des unités de la flottille de St Vivien sont utilisés pour l'ostréiculture, 6 seulement sur ces 59 embarcations pratiquent aussi la petite pêche.

Zone d'attache	Nombre de navires	Navires utilisés pour			Age moyen navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Nb d'I. Mar.
		ostr.	pte p.	ost+pp				
Port de By	2		2		24	2,75	27	2
Port de Goulée	16	1	14	1	13	34,40	120	11
Port Richard	6	5		1	21	8,62	18	5
Port Charmail	5	2	1	2	24	7,97	26	4
Port de St Vivien	13	12		1	13	31,85	164	8
Port de Talais	35	33	1	1	16	73,57	309	22
Montalivet	2		2		5	1,98	65	2
Total	79	53	20	6	16	161,14	729	54

Classification de la flottille selon la jauge (fig. 8)

4.3.1. Flottille ostréicole

- Unités de moins de 5 tjb

Cette catégorie représente 62 % de la flottille de St Vivien avec 49 unités. Ces embarcations (canots, lasses, chalands) à fond plat sont adaptées au métier pratiqué par leur propriétaire : l'ostréiculture.

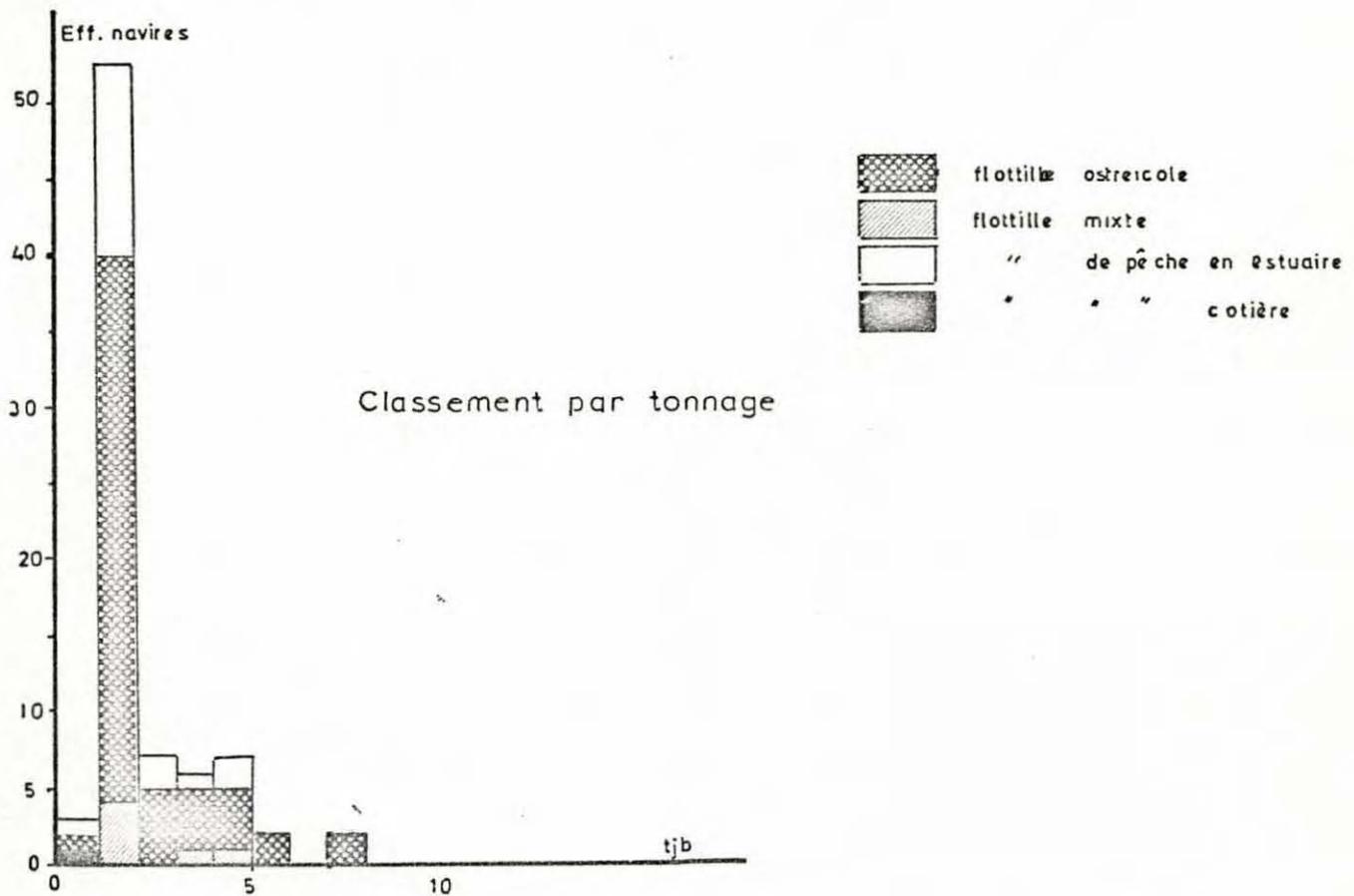
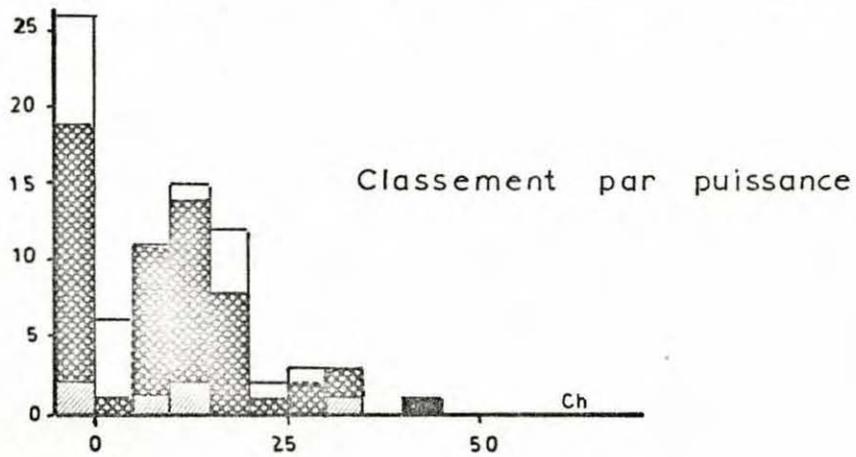
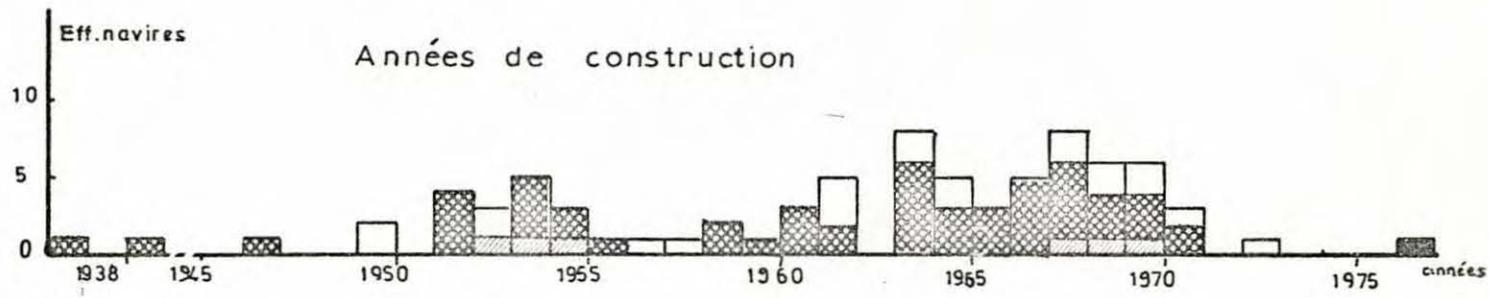


fig. 8 Caractéristiques de la flottille 77 de ST. VIVIEN

Cette classe de jauge totalise 86,18 tjb et 397 ch. 18 embarcations ne sont pas dotées de moteur. En moyenne, les embarcations font 1,76 tjb avec un moteur de 8 ch, pour un âge moyen de 17 ans. 32 inscrits y sont embarqués dont 3 possèdent également une unité de plus de 5 tjb.

- Unités de plus de 5 tjb

4 unités totalisent 25,64 tjb pour 68 ch avec un âge moyen de 11 ans. Sur ces 4 unités sont embarqués 6 inscrits maritimes, le seul ne possédant qu'un navire emploie pour le second 2 matelots.

Dans cette flottille ostréicole de 111,82 tjb et 465 ch sont embarqués 35 inscrits maritimes qui se divisent en 2 groupes :

- 22 ostréiculteurs à plein temps (l'ostréiculture représente au moins 80 % de leur activité).
  - . 10 possèdent 1 seul navire de moins de 5 tjb
  - . 2 possèdent 2 navires de moins de 5 tjb
  - . 3 possèdent 2 navires (1 < 5 tjb et 1 > 5 tjb)
  - . 4 possèdent 3 navires de moins de 5 tjb
  - . 1 possède 1 navire de plus de 5 tjb avec 2 employés inscrits maritimes.
- 13 inscrits dont l'ostréiculture n'est pas la seule activité, mais qui ne pratiquent pas la pêche.
  - . 7 possèdent 1 seul navire de moins de < 5 tjb
  - . 5 possèdent 2 navires de < 5 tjb
  - . 1 possède 3 navires de < 5 tjb.

4.3.2. Flottille mixte : ostréiculture et petite pêche

Cette flottille mixte se compose de 6 navires servant tout à la fois comme embarcation ostréicole et comme "navire" de pêche. Le tonnage atteint 14,07 tjb avec 60 ch de puissance pour un âge moyen de 16,5 ans; toutes ces embarcations font moins de 5 tjb.

- 3 inscrits possèdent 1 seul bateau;
- 1 inscrit possède en plus un bateau ne servant qu'à la pêche;
- 1 inscrit en possède deux, plus 1 servant uniquement à la pêche.

4.3.3. Flottille de pêche

Cette flottille de 20 navires est armée uniquement à la petite pêche. Elle totalise 34,25 tjb et 204 ch pour un âge moyen de 15 ans.

Aucune de ces unités de pêche ne dépasse une jauge de 5 tjb, (la plus importante étant de 4,26 tjb avec 23 ch), ce qui se comprend si l'on considère la faible profondeur des eaux où se situent les lieux de pêche.

- 16 embarcations, 28,45 tjb - 117 ch, sont utilisées pour des métiers différents (filets fixes et dérivants, bourgues à anquilles, lignes, etc) et sont la propriété de 12 inscrits qui possèdent en outre 3 embarcations (1 pour la pêche au filet et 2 embarcations mixtes, pêche et ostréiculture, ces dernières appartiennent à un seul inscrit).
- 2 embarcations, 4,82 tjb - 22 ch, sont utilisées spécialement pour la pêche aux filets dérivants par 2 inscrits qui possèdent 2 autres embarcations dont 1 mixte.
- 2 embarcations basées à Montalivet, 1,98 tjb et 65 ch, de type Zodiac, mises à l'eau à chaque sortie. Les 2 inscrits pratiquent le long de la côte la pêche à la senne et au filet.

Les 15 inscrits maritimes pratiquent la petite pêche sur les 20 embarcations de cette flottille, parmi eux, deux inscrits possèdent en outre 3 embarcations servant aussi bien à l'ostréiculture qu'à la pêche.

#### 4.4. Station maritime du Verdon

Les unités de la flottille du Verdon sont stationnées en trois points : Port de Neyran (étier), port du Verdon et Port Bloc. La moitié de cette flottille (12 unités) pratique la petite pêche dans l'embouchure de la Gironde et dans la zone côtière, l'autre moitié (13 unités) exerce ses activités (petite pêche et ostréiculture) dans l'estuaire de la Gironde. Ces unités se répartissent :

Port d'attache	Nombre de navir.	Navires utilisés pour			Age moyen (tjb)	Ton- nage (tjb)	Puis- sance (ch)	Nb I. Mar.	
		ost.	ost+pp	pte pêc. est z. côt.					
Port Neyran	11	4	4	2	1	15	18,08	95	11 (1 mat)
Pt du Verdon	6	3			3	11	33,98	233	8 (3 mat)
Port Bloc	8				8	14	75,59	631	14 (6 mat)
Total	25	7	4	2	12	14	127,65	959	33

#### Classification de la flottille selon la jauge (fig. 9)

##### 4.4.1. Flottille ostréicole

7 embarcations sont utilisées exclusivement pour un usage ostréicole. Ce sont des lasses ostréicoles et plates ne dépassant pas 1,3 tjb. Le tonnage global de cette flottille est de 7,26 tjb avec 19 ch. 6 inscrits maritimes y embarquent.

- pour 3 d'entre eux, l'ostréiculture est l'activité principale;
- 1 est un ostréiculteur en retraite;
- 2 exercent une activité principale autre que la petite pêche.

##### 4.4.2. Flottille mixte (ostréiculture et petite pêche)

Cette "mini flottille" de 4 unités totalise 6,52 tjb (la plus grosse unité est de 1,45 tjb) et 42 ch. Parmi les 4 inscrits embarqués, 1 seul pêche dans l'embouchure et dans la frange côtière sur un navire plus important.

##### 4.4.3. Flottille de petite pêche en estuaire

Cette flottille se limite à 2 unités totalisant 1,80 tjb et 10 ch, avec 2 inscrits maritimes embarqués.

##### 4.4.4. Flottille de la petite pêche en zone côtière

Les 12 unités composant cette flottille totalisent 112,07 tjb et 888 ch pour un âge moyen de 15 ans, avec 23 inscrits maritimes dont 1 possède une embarcation servant à l'ostréiculture et à la petite pêche en estuaire.

###### - Unités de moins de 5 tjb

Cette catégorie comporte 4 navires totalisant 14,62 tjb et 280 ch.

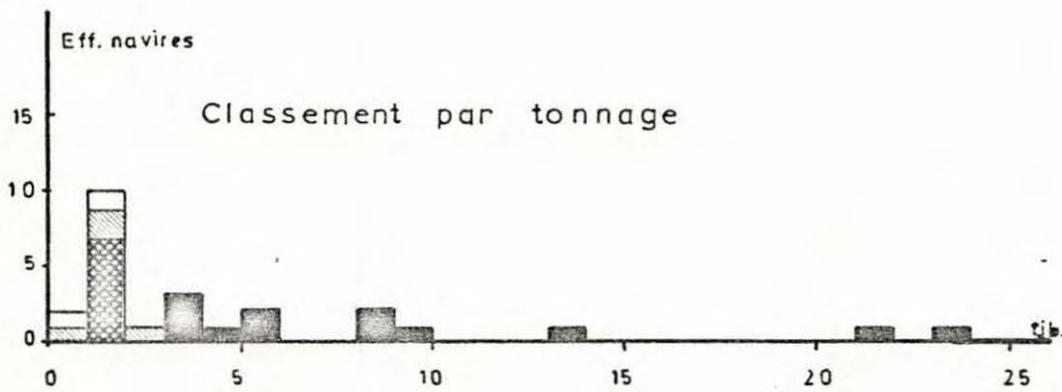
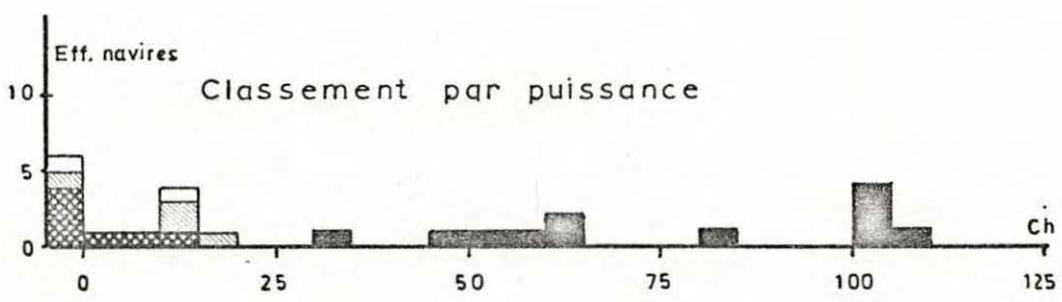
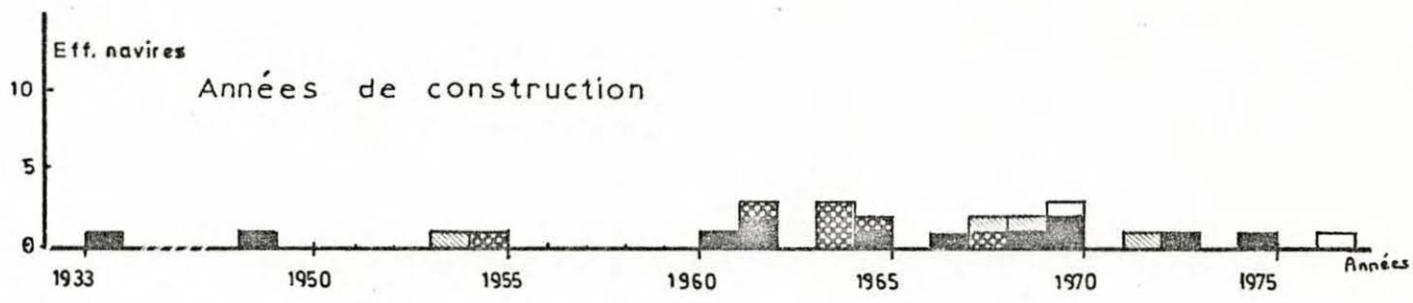
- . 1 caseyeur à crustacés : 3,17 tjb - 80 ch;
- . 2 chalutiers à crevette ; 6,81 tjb - 145 ch;
- . 1 navire d'un retraité pêchant aux lignes trainantes : 4,64 tjb - 55 ch.

Sur chaque navire, un seul homme à bord.

###### - Unités de 5 à 10 tjb

5 navires totalisant 38,01 tjb et 346 ch.

- . 3 chalutiers à crevette : 23,82 tjb - 196 ch - 6 hommes dont 1 possédant une embarcation pour la petite pêche et l'ostréiculture;
- . 2 chalutiers à céteau-langoustine : 14,19 tjb - 150 ch - 4 h.



flottille ostréicole
  flottille de pêche estuaire  
 " " + pêche estuaire
  " " " côtière

fig. 9 - Caractéristiques de la flottille du VERDON.

- Unités de 10 à 15 tjb
  - . 1 chalutier à crevette : 13,66 tjb - 60 ch - 2 hommes.
- Unités de 20 à 25 tjb
  - 2 unités.
  - . 1 caseyeur : 24 tjb - 102 ch - 4 hommes.
  - . 1 chalutier à crevette : 21,78 tjb - 100 ch - 2 hommes (chalutier de 29 ans).

Quoique la flottille de petite pêche en zone côtière fasse 48 % de la totalité de la flottille du Verdon, elle comprend 66,7 % des inscrits maritimes embarqués à la station du Verdon.

Dans le Quartier de Bordeaux, depuis 1975, le nombre d'unités de la flottille est en diminution constante tandis que celui des inscrits maritimes reste sensiblement constant.

Types de pêche	Nombre de navires			Personnel embarqué (Patrons + Marins)					
	1975	1976	1977	1975		1976		1977	
				P	M	P	M	P	M
Chalut (p.p.c.)	10	7	9	10	9	7	5	9	7
Filets dérivants Haveneaux à crevette	237	221	214	150	11	147	6	144	2
Casiers (p.p.c.)	2	2	2	2	1	2	1	2	3
Total	249	230	225	183		168		167	

La diminution des unités est liée surtout aux difficultés économiques rencontrées par les pêcheurs de l'estuaire, où le passage des espèces de poissons migrateurs régresse chaque année (l'esturgeon a pratiquement disparu). Seule la flottille de la petite pêche en zone côtière (p.p.c.) reste constante.

#### 5.- CONCLUSION - RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE ETUDIEE

La flottille étudiée se scinde en deux : la flottille de la frange côtière et la flottille de l'estuaire.

##### 5.1. Flottille fréquentant la zone côtière et l'embouchure de la Gironde

Quartiers	Stations	Nombre de navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Age moyen navires	Personnel embarqué
Oléron	La Cotinière	86	858,46	8092	9	188
Marennes	Royan	41	459,68	4344	9	107
	Meschers	2	10,91	275	12	4
	Pauillac	1	9,18	75	16	2
Bordeaux	St Vivien	2	1,98	65	4	2
	Le Verdon	12	112,07	888	15	23
Flottille de la zone côtière et embouchure.		144	1452,28	13739	9,5	326

Cette flottille est armée à la petite pêche en zone côtière : les unités ne s'éloignent jamais plus de 20 milles des côtes.

5.2. Flottille fréquentant l'estuaire de la Gironde

Quartiers	Stations	Nombre de navires	Tonnage (tjb)	Puissance (ch)	Age moyen navires	Personnel embarqué
Marennnes	Meschers	29	72,16	490	10,5	27
	Bourg	70	275,05	1653	15	47
Bordeaux	Pauillac	50	225,23	765	21	31
	St Vivien	77	159,16	664	12	52
	Le Verdon	13	15,58	71	12	12
Total pour l'estuaire		239	747,18	3643	15	169

La petite pêche en estuaire est exclusivement pratiquée par 118 inscrits maritimes sur 169 embarcations. L'ostréiculture (sans activité de pêche) est pratiquée par 41 inscrits maritimes sur 60 embarcations : 53 de St Vivien et 7 du Verdon. 10 embarcations mixtes servent à 10 inscrits maritimes aussi bien pour la pêche que pour l'ostréiculture. 4 inscrits pratiquent aussi la petite pêche en zone côtière sur d'autres navires.

Dans l'ensemble de la zone de notre étude, la flottille est constituée de 383 navires et occupe un personnel de 491 hommes dont 308 patrons. Seuls sont comptabilisés les inscrits maritimes; les "passagers", femmes et enfants de marins ne sont pas pris en considération.

I.- INVENTAIRE ET STRUCTURE DE LA FLOTILLE EN 1977

Station Maritime	Navires fréquentant l'embouchure et le littoral		Navires fréquentant l'estuaire		Effectif total en hommes	Nombre total Navires
	Nombre Navires	Effectif Hommes	Nombre Navires	Effectif Hommes		
La Cotinière	86	188	-	-	188	86
Royan	41	107	-	-	107	41
Meschers	2	4	29	25 (+ 2)	29	31
La Tremblade	Navires à usage ostréicole fréquentant Bonne Anse Nombre non déterminé					
Bourg	-	-	70	47	47	70
Pauillac	1	2	50	31	33	51
Saint Vivien	2	2	77	52	54	79
Le Verdon	12	23	13	10 (+ 2)	33	25
Total	144	326	239	165	491	383

◇ (+ 2) Nombre d'hommes qui pratiquent la petite pêche en estuaire occasionnellement, ces inscrits sont comptés dans l'effectif des hommes fréquentant l'embouchure et le littoral.

QUARTIER D'OLERON			
Station	Port d'attache	Effectif Navires	Effectif en Hommes
La Cotinière	La Cotinière	86	188
QUARTIER DE MARENNES			
Station	Port d'attache	Effectif Navires	Effectif en Hommes
Royan	Royan	41	107
La Tremblade	La Tremblade	Indéterminé - Activité ostréicole dans Bonne Anse.	
Meschers	Meschers	8	8
	Talmont	2	2
	Mortagne	10	9
	Port Maubert	11	10
	Total	31	29
QUARTIER DE BORDEAUX			
Station	Port d'attache	Effectif Navires	Effectif en Hommes
Bourg	Vitrezay	4	4
	Port des Callonges	12	7
	Portes Neuves	2	1
	Blaye	11	10
	Bourg	12	8
	Hors zone (Amont Bourg)	29	17
	Total	70	47
Pauillac	Macau	11	10
	Issan (Pt de Meyre)	14	8
	Soussans	1	1
	Lamarque Fort Médoc	10	4
	Pauillac	2	3
	La Chapelle (St Estèphe)	2	2
	La Maréchale	9	4
Saint Christoly	2	1	
Total	51	33	

QUARTIER DE BORDEAUX (suite)							
Station	Port d'attache	Effec-	Effec-	Usage des navires			
		tif	tif	Ostréic.	Pte pêche	Pte p +	
		Navi-	en				
		res	hommes				ostr.
	Port de By	2	2	-	2	-	
	Port de Goulée	16	11	1	14	1	
	Port de Richard	6	5	5	-	1	
Saint Vivien	Port de Charmail	5	4	2	1	2	
	Port de St Vivien	13	8	12	-	1	
	Port de Talais	35	22	33	1	1	
	Montalivet	2	2	-	2	-	
	Total	79	54	53	20	6	
					estu-	co-	
					aire	tière	
	Neyran	11	11	4	2	1	4
Le Verdon	Le Verdon	6	8	3	-	3	-
	Port Bloc	8	14	-	-	8	-
	Total	25	33	7	2	12	4